



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 18 mai 2009

SEANCE DU 11 MAI 2009

ADHÉSION À L'ASSOCIATION TEMPO  
TERRITORIAL

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
18 mai 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis SIMON -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION TEMPO TERRITORIAL**

Monsieur Jacques TAPIN Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les temps individuels et collectifs ont beaucoup évolué ces dernières années. Le fonctionnement des villes, des territoires et des organisations qui les composent ne s'est pas toujours adapté de la même manière.

Les démarches temporelles territoriales cherchent à réfléchir sur ces évolutions et à trouver de nouveaux équilibres, une meilleure harmonie et plus d'égalité, dans la gestion des temps.

Tempo territorial est une association (loi 1901) dont le but est de regrouper l'ensemble des acteurs des démarches temporelles territoriales en France. Ses objectifs visent à :

1. accompagner les acteurs dans des démarches temporelles en construisant un lieu de capitalisation et un centre de ressources sur les enjeux temporels et en favorisant l'échange des bonnes pratiques (organisation de la concertation, de sensibilisation et de communication, analyse méthodologique, représentations cartographiques, mise en oeuvre d'actions concrètes ...);
2. intégrer la dimension temporelle, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique et durable, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées ;
3. favoriser à l'échelle européenne le débat public sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants, car les politiques temporelles ont cours dans plusieurs pays européens.

La cotisation annuelle est de 1 000 € pour l'année 2009.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'Association Tempo Territorial ;
- Accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'adhésion au Réseau Tempo Territorial, et à verser chaque année la cotisation annuelle ;
- Désigner Madame Julie BIRET pour représenter la Ville de Niort au sein de cette association.

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jacques TAPIN**